



## Voyage et coronavirus

Par **Demitri321**, le **15/03/2020** à **08:39**

Bonjour à tous,

J'ai posé des congés depuis longtemps pour partir semaine prochaine en Grèce et mon employeur, ayant appris vendredi ma destination, refuse que je parte. Peut-il m'imposer quoique ce soit pendant les congés ? Il dit d'éviter tout comportement individuel qui puisse affecter mes collègues et l'entreprise, alors qu'il me refuse le télétravail et que je passe plus de 2h dans les transports en commun tous les jours.

Dans l'attente de vous lire et en vous remerciant par avance.

Par **Visiteur**, le **15/03/2020** à **09:28**

Bje @ tous

J'ignore si on pourra vous apporter ici une réponse juridique vis à vis de la situation inconnue jusqu'à ce jour, que nous vivons. Mais sur le plan de votre liberté personnelle, il est évident que votre employeur ne peut vous interdire quoi que ce soit quand vous êtes libre de vos mouvements en période de congé.

Cependant, un employeur a des obligations en matière de la protection de la santé et de la sécurité des salariés et c'est donc à votre retour qu'il peut vous empêcher de retourner au travail sans examens médicaux et tests viraux.

Par **Demitri321**, le **15/03/2020** à **12:29**

Merci beaucoup pour cette réponse.

Par **P.M.**, le **15/03/2020** à **13:59**

Bonjour,

Il faudrait savoir sous quelle forme l'employeur vous fait cette interdiction et s'il est prêt à

prendre en charge les frais inhérents à un désistement mais apparemment en restant en France vous courrez autant de risques...

Par **Demitri321**, le **15/03/2020** à **14:20**

Bonjour P.M.,

Il nous a écrit un mail en fin de journée de consignes à respecter, soit disant demandées par notre maison mère, dont « pas de voyages ». Sachant que plus tôt dans la journée, à trois reprises à l'oral et dans un premier mail, il m'encourageait seulement à ne pas partir en voyage sans jamais parler de prendre en charge les frais inhérents à mon désistement.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **15/03/2020** à **14:25**

Juste pour info, car relatif au virus et au travail.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-sabine-sultan-danino/point-impacts-coronavirus-droit-travail-28335.htm>

Par **P.M.**, le **15/03/2020** à **16:10**

Puisqu'il ne s'agit pas d'un voyage professionnel, l'employeur ne peut rien vous imposer, en plus la Grèce ne fait pas partie des zones à risque particulièrement à l'heure actuelle...

Par **Demitri321**, le **15/03/2020** à **16:39**

Merci pour ce retour d'information.

Par **Visiteur**, le **16/03/2020** à **20:32**

Bonjour

Comme katyO1 vous l'a dit, repris par P.M, votre employeur ne peut rien vous imposer, mais de toute façon, il y a de forte chances que vous ne puissiez pas faire ce voyage.

Par **P.M.**, le **16/03/2020** à **20:47**

Bonjour,

J'ai cru bon d'évoquer l'aspect financier du renoncement à un voyage ce qui ne me semble pas un aspect à occulter si l'employeur veut l'imposer...

Il me semble que la grèce fait partie de l'union européenne et jusqu'à ce jour et même demain midi, un tel voyage était possible...